

Agrandissement du périmètre d'urbanisation

Report de la consultation publique prévue le mardi 19 janvier

Québec, le 14 janvier 2009 – Le comité exécutif de la Ville de Québec annonce le report de la consultation publique qui devait être tenue par la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement de la Ville, le mardi 19 janvier 2010. Cette consultation publique portait sur le projet de règlement R.A.V.Q. 492 visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation et la modification de certaines aires d'affectation.

« Le report de cette consultation est requis afin d'évaluer la cartographie du bassin versant de la prise d'eau de la Ville de Québec, car il y a divergence entre la cartographie produite par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et celle produite par les services municipaux en raison des échelles utilisées, a précisé M. François Picard, vice-président au comité exécutif responsable de l'aménagement du territoire. Ce temps d'arrêt permettra également de prendre connaissance des résultats d'une étude confiée à un consultant par la Communauté métropolitaine de Québec. Celle-ci vise à connaître l'état de la situation du bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles. »

« De plus, nous souhaitons faire ces évaluations avec la collaboration de l'Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles (APEL), un organisme voué à la préservation et à la mise en valeur du bassin versant de la rivière Saint-Charles, a mentionné M. Picard. Depuis plusieurs années, l'APEL a contribué significativement à la protection des eaux de la rivière Saint-Charles. Cet organisme a la confiance de l'administration municipale. Leur engagement et leur expertise développés au fil des ans sont importants pour nous. »

« La protection de la prise d'eau potable de la Ville de Québec constitue une priorité indiscutable, a-t-il ajouté. En conséquence, toute action touchant le bassin versant doit être analysée et documentée afin d'assurer le meilleur contrôle de la ressource. »

- 30 -

Source : Marie-Christine Magnan
Service des communications
418 641-6210

Entrevues : François Picard
Vice-président au comité exécutif
418 641-6411, poste 1043

COM-10-027